



## **ÉCHOS DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

**Séance ordinaire du 9 août 2017**

---

### **SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

Le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent a approuvé la demande de conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- N° 25.22-2017 de la municipalité d'Ormstown qui vise à modifier la hauteur maximale des bâtiments du groupe « Habitation » dans la zone H04-402;
- N° 114-2017 de la municipalité d'Ormstown qui vise à intégrer des projets spécifiques au zonage à l'aide de critères portant notamment sur l'implantation et l'architecture des bâtiments, l'aménagement du site, les aires de circulation et les espaces de stationnement ainsi que l'éclairage;
- N° 083-2017-31 de la municipalité de Saint-Chrysostome qui vise à autoriser une dérogation en zone inondable, soit l'agrandissement d'un bâtiment agricole pour entreposage d'engrais, de semences et de machineries agricoles au 285 rang de la rivière Noire.

### **APPUI**

Les maires ont résolu d'appuyer les organismes suivants:

- MRC d'Avignon qui demande au gouvernement de reconnaître les MRC et les communautés locales comme des gouvernements de proximité, des acteurs clés de leur développement en introduisant une participation financière et un contrôle communautaire à 50 % dans les projets de production d'énergie éolienne, à des fins d'exportation.
- Table des Préfets du Bas-Saint-Laurent qui demande au gouvernement de reconsidérer son approche en aménagement du territoire pour les milieux ruraux périphériques et de prolonger la période de consultation sur le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) afin de traverser la période des élections municipales;
- MRC de Matawinie qui demande au gouvernement l'application de la politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités en exigeant une consultation du milieu municipal;
- MRC de Bellechasse qui demande au gouvernement de mettre en opération le plus rapidement possible le projet du troisième lien routier inter rives situé à l'est de la Ville de Lévis annoncé en mars 2017, à l'intérieur du Budget 2017-2018.

### **CONTRATS**

Les maires ont accordé les mandats suivants à *Lapp Consultants Inc.*, suite aux demandes des municipalités concernées :

- Effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien des branches 1, 2 et 4 du cours d'eau Poirier à Sainte-Barbe et Saint-Anicet.
- Effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Cunningham à Godmanchester.

De plus, suite à un appel d'offres public, la firme Béton Laurier inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme s'est vu attribuer le contrat pour services d'entretien du cours d'eau Fourche-à-brulé à Saint-Anicet, au coût de 71 198,45 \$, taxes incluses.

### **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance ordinaire du Conseil de la MRC est fixée au mercredi 13 septembre 2017, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4<sup>ième</sup> étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.